

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 24 septembre 2020

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2020

#### DL-20200924-003

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la république à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Florence SAUBATTE		X
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Annie GRIMAUD	X	
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Sébastien LAFORET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Laurent TRONCHE, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET	X	
Marion MÉLIS, 8 <sup>e</sup> Adjoint		X	Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD	X		Marie Chantal JOLIVET		X
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI	X	
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL	X	
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Hervé GINET	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MÉLIS	
Florence SAUBATTE	Tanguy NAZARET
Sonia FAVIÈRE	
Vanessa GERONUTTI	Pascal GIMENEZ
Marie Chantal JOLIVET	Patricia DRAI

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
	93 %	29	24	27



### VIE SCOLAIRE

#### Modification des règlements de fonctionnement périscolaire

Daniel AVEDIGUIAN, adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, rappelle à l'assemblée sa délibération du 25 mai 2018 approuvant les règlements intérieurs des temps périscolaires.

Il présente les projets de règlements intérieurs modifiés suite à l'obligation de scolarisation des enfants de 3 ans (Loi Ecole de la confiance), à savoir :

- a. Règlement Intérieur des garderies périscolaires
- b. Règlement Intérieur des restaurants scolaires
- c. Règlement Intérieur des Temps d'Animation Élémentaires (TAE) et études
- d. Règlement Intérieur des Temps d'Accueil Maternelles (T.A.M.)

Ces modifications permettent d'adapter les règlements aux besoins des familles et d'accueillir les enfants sur les temps périscolaires dès leur inscription à l'école.

Il convient pour le Maire d'inviter le conseil municipal à délibérer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVE les règlements intérieurs tels que présentés,

HABILITE le Maire à signer ces règlements.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 24 juillet 2020

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

